



Situation des échanges Grand Est / Ukraine / Russie

- ▶ Echanges commerciaux Grand Est / Ukraine
- ▶ Echanges commerciaux Grand Est / Russie
- ▶ Conséquences économiques
- ▶ Mesures gouvernementales

1^{er} mars 2022





ECHANGES COMMERCIAUX

▶ Grand Est / Ukraine

Les conseillers de la Team France Export accompagnent les entreprises du Grand Est qui exportent vers l'Ukraine.

EXPORT

En 2021, le Grand Est a exporté 183 millions d'euros de produits à destination de l'Ukraine, soit 0,28 % des exportation totales régionales.

Le Grand Est est la première région exportatrice française vers l'Ukraine (suivie par Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes).

La France est le 9ème fournisseur de l'Ukraine.

IMPORT

En 2021, le Grand Est a importé 41 millions d'euros de produits en provenance d'Ukraine soit 0,07 % des importations totales régionales.

SOLDE

Le solde commercial (exportations – importations) du Grand Est est excédentaire avec l'Ukraine (+141 millions d'euros). Il l'est également au plan national (+ 331 millions d'euros).

Ukraine	Exportations en euros	Importations en euros	Solde commercial en euros
Grand Est	182 764 552	41 192 385	141 572 167
<i>France</i>	<i>1 212 131 136</i>	<i>880 816 621</i>	<i>331 314 515</i>

Source : Douanes (CAF-FAB hors matériel militaire) – Traitement CCI International Grand Est

GRAND EST vers UKRAINE

Principaux produits exportés

Véhicules automobiles

Machines et Equipements

Produits des industries alimentaires

Produits chimiques

Autres produits minéraux

Principaux produits importés

Meubles

Bois et articles en bois

Cuir et articles en cuir

Machines et équipements

Produits chimiques

FRANCE vers UKRAINE

Principaux produits exportés

Produits chimiques, parfums et cosmétiques

Equipements mécaniques

Matériels de transport

Produits pharmaceutiques

Produits agricoles

Principaux produits importés

Produits agricoles et agroalimentaires 66 %

Source : Douanes (CAF-FAB hors matériel militaire) – Traitement CCI International Grand Est



ECHANGES COMMERCIAUX

▶ Grand Est / Russie

Les conseillers de la Team France Export accompagnent les entreprises du Grand Est qui exportent vers la Russie.

La Russie est le 14ème client et le 11ème fournisseur de la France.

EXPORT

En 2021, le Grand Est a exporté 769 millions d'euros de produits à destination de la Russie, soit 1,18 % des exportations totales régionales.

Le Grand Est est la troisième région exportatrice de France vers la Russie (derrière Occitanie et Ile-de-France)

La Russie est le 14ème client du Grand Est (1,2 % des exportations du GE vers l'Ukraine).

IMPORT

En 2021, le Grand Est a importé 255 millions d'euros de produits en provenance de Russie soit 0,43 % des importations totales régionales.

SOLDE

Le solde commercial (exportations – importations) du Grand Est est bénéficiaire avec la Russie (513 767 959 millions d'euros). Il est déficitaire au plan national (- 3 246 millions d'euros).

Russie	Exportations en euros	Importations en euros	Solde commercial en euros
Grand Est	768 900 073	255 132 144	513 767 959
<i>France</i>	6 430 962 095	9 677 539 615	-3 246 577 520

Source : Douanes (CAF-FAB hors matériel militaire) – Traitement CCI International Grand Est

GRAND EST vers RUSSIE

Principaux produits exportés

Véhicules automobiles

Machines et Equipements

Produits chimiques

Produits métalliques

Boissons

Principaux produits importés

Produits métallurgiques

Produits chimiques

Machines et Equipements

Houille et lignite

Produits des industries alimentaires

FRANCE vers RUSSIE

Principaux produits exportés

Matériels de transport

Produits chimiques, parfums et cosmétiques

Machines industrielles et agricoles

Produits pharmaceutiques

Produits informatiques, électroniques et optiques

Principaux produits importés

Produits pétroliers raffinés et coke

Hydrocarbures naturels

Produits chimiques, parfums et cosmétiques

Produits métallurgiques et métalliques

Matériels de transport

Source : Douanes (CAF-FAB hors matériel militaire) – Traitement CCI International Grand Est



CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Conséquences potentielles pour les entreprises régionales qui exportent/importent en Russie/Ukraine ou qui sont implantées dans ces territoires

- Remise en cause de projets de développement des entreprises implantées dans ces pays
- Arrêt de production d'entreprises françaises possible
- Restriction des exportations
- Risque financier et commercial
Des banques russes sont exclues du système SWIFT (transit des ordres de paiement entre banques, ordres de transferts de fonds de la clientèle des banques, ordres d'achat ou encore de la vente de valeurs mobilières).
Un nombre important d'entreprises françaises risque d'avoir des problèmes pour exporter en Russie, car il leur sera plus difficile d'être payé
- Hausse du prix du gaz et du prix du pétrole : **la Russie est le deuxième producteur mondial de pétrole**. Le baril de Brent a dépassé la barre des 130 dollars. C'est en Russie que l'Europe achète 25 % du pétrole et 40 % du gaz.
- Hausse du prix du blé : **l'Ukraine et la Russie représentent 29 % des exportations de blé mondial** (17 % pour la Russie, 12 % pour l'Ukraine)
- Hausse du prix du maïs : ces pays comptent pour 25 à 30 % du commerce des quatre grands exportateurs



Mesures gouvernementales au 1er mars 2022

Plusieurs points de contacts dédiés aux entreprises sont ouverts pour les informer et répondre à leurs préoccupations, en fonction de la problématique rencontrée.

SANCTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, RESTRICTION DES EXPORTATIONS

Les informations sur la mise en place de sanctions économiques et financières contre la Russie, ainsi que sur les mesures restrictives portant sur les exportations, sont disponibles sur le site de la direction générale du Trésor : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques/russie>

Des points de contact e-mail sont mis en place pour répondre aux interrogations des entreprises :

- Sur les sanctions mises en place : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
- Sur leur impact sur les biens à double usages plus spécifiquement : doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr

TENSIONS SUR LES APPROVISIONNEMENTS

Des ruptures de certaines chaînes d'importation et des tensions sur les approvisionnements des entreprises peuvent être constatées du fait de la situation en Ukraine et en Russie.

Les entreprises peuvent signaler les tensions qu'elles subissent ou anticipent auprès de l'adresse e-mail suivante : tensions-ap-provisionnement.russie@finances.gouv.fr.

PME/ETI : SOUTIEN AUX ENTREPRISES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS INDUSTRIELLES OU FINANCIÈRES

Dans chaque région, les entreprises mises en difficulté du fait de la crise ukrainienne peuvent se rapprocher de leur Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) pour les accompagner dans leurs démarches. Leurs coordonnées sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie-politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes-des>

PRIX DE L'ÉNERGIE ET RELATIONS AVEC SON FOURNISSEUR ÉNERGÉTIQUE

Les prix du gaz et de l'électricité, notamment pour les entreprises, connaissent depuis plusieurs mois des évolutions à la hausse, qui pourraient être maintenues ou augmentées en fonction de l'évolution de la situation en Ukraine.

Des informations sur les relations avec son fournisseur énergétique sont disponibles ci-après : <https://www.energie-info.fr/pro/>

Ceci inclut : les modalités de changements de fournisseurs, la comparaison des offres des différents fournisseurs, le rappel des droits du client par rapport à son fournisseur.

Vous trouverez ci-après le lien vers la saisine du Médiateur de l'énergie, en cas de litige avec votre fournisseur d'énergie (gaz ou électricité) : https://www.energie-info.fr/pro/fiche_pratique/jai-une-reclamation-concernant-mon-fournisseur-ou-le-gestionnaire-de-reseau/

En cas de défaillance d'un fournisseur, le Gouvernement a désigné un fournisseur de secours pour assurer à titre transitoire la continuité d'approvisionnement des consommateurs.

RENFORCEMENT DE LA VIGILANCE CYBER

Des informations et conseils en matière de cybersécurité sont mis à disposition sur le site de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ssi.gouv.fr)

Un point de contact (disponible H24, 7/7) est mis en place en cas d'incident : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr - +33 (0)1 71 75 84 68